



Madame la ministre,

La CGT a largement contribué à améliorer lors de la négociation les protocoles télétravail et lutte contre les discriminations et les haines.

Aujourd'hui nous signons ces protocoles pour acter ces avancées, mais nous il ne s'agit pas pour nous de renoncer à aller plus loin.

La prise en charge de 2,50 € par jour pour le télétravail est insuffisante d'autant que pour certains agents vont perdre la prime pour la restauration, par exemple les 1,29 € pour les plus petites catégories. L'augmentation des prix, notamment de l'énergie, va rapidement contraindre des agents à renoncer au télétravail, car économiquement insupportable. La CGT estime à au moins 5 € journalier le coût du télétravail.

Le ministère a fait un effort sur l'équipement des télétravailleurs, mais il reste une marge de progrès.

Le protocole télétravail ouvre une discussion sur deux sujets majeurs qui doivent rapidement trouver une issue :

- L'extension de la semaine de 4 jours. Nous vous rappelons que la CGT revendique le passage aux 32 h sans perte de salaire. Cette modalité permettra pour certains agents un meilleur équilibre entre vie de famille et vie professionnel et un retour à temps complet.
- Le droit à la déconnexion est renvoyé à l'initiative de chacun au nom de l'autonomie d'organisation entre vie personnelle et professionnelle, mais dans un contexte d'augmentation de rentabilité et de charge de travail. Si ce droit existe, il appartient au ministère d'en assurer la garantie effective, comme de nombreuses entreprises du secteur privé. C'est bon pour la santé des agents et donc bénéfique globalement pour l'employeur.

Concernant le protocole de lutte contre les discriminations et les haines, l'administration a soudainement pris conscience de leur existence. S'il est nécessaire de mieux les quantifier et les évaluer, en revanche ce protocole passe sous silence les responsabilités de l'employeur. L'émulation entre agent organisée par l'administration, dans un contexte où la rémunération du travail régresse, pousse à dévaloriser, voir discriminer ses concurrents. Ainsi aux comportements individuels s'ajoute un système de gestion et de management qui exacerbe ces comportements. C'est pourquoi la CGT milite particulièrement contre l'individualisation, revendique des augmentations de rémunération et une valorisation collective.

Vous l'aurez compris, Madame la ministre, la CGT n'est pas naïve et poursuivra ses combats dans l'intérêt des agents et de l'amélioration de leur condition de vie et de travail.

Je vous remercie de votre attention.